

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 30 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Gatienne NOLLET, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, François NICOLAS, Joëlle GENTY, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absents excusés : Sophie PAIN procuration à Sylvie LAROCHE, Arnaud EVREVIN procuration à Pierre PELTIER.

Absents non excusés : David HANZARD, Dominique LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CUVIER

Madame Marie-Thérèse CUVIER remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Madame Brigitte CLATZ précise que le centre de loisirs fonctionnera du 5 au 29 juillet 2016. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – AGRANDISSEMENT ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : AVENANT 01 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCLU AVEC GROUPE 3 ARCHITECTES.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier relatif au projet de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire. Le dossier a évolué et il a été décidé de détacher une tranche conditionnelle de travaux. Il a également été demandé au maître d'œuvre de procéder au quantitatif des besoins pour chaque lot de travaux. Le montant initial du marché se trouve donc modifié et il est nécessaire de signer un avenant à ce contrat.

Après divers échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2016/0037 est la suivante :

Considérant la délibération n° 2015/0041 du 20 juillet 2015 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la restructuration du groupe scolaire,

Considérant l'évolution du projet et la décision de scinder les travaux des locaux « accueil périscolaire » de 280 000.00 € HT en tranche conditionnelle du reste de l'opération,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le présent avenant a pour objet :

- *En application de l'article 3.7 du C.C.A.P. du marché de maîtrise d'œuvre, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux au stade PRO sur lequel s'engage la MOE avec l'ajout de la mission maîtrise d'œuvre complémentaire EXE partiel – quantités,*
- *D'arrêter le forfait définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre*

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n° 01 attribué à GROUPE 3 ARCHITECTES selon les caractéristiques suivantes :

Montant initial du marché :

*Marché de base 139 275.00 €/HT
167 130.00 €/TTC*

Les modifications apportées par rapport au marché initial engendrent une plus-value.

La plus-value au marché est de : 35 229.94 € HT

Avenant n° 01 35 229.94 €/HT

Nouveau montant total du marché HT 174 504.94 €/HT

Nouveau montant total du marché TTC 209 405.92 €/TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

1 – Approuve l'avenant n° 01 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la restructuration du groupe scolaire ci-joint annexé,

2 – Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

3 – Dit que des crédits à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016 – opération 26 – article 21312 ou feront, si nécessaire, l'objet d'une décision modificative.

Le marché de travaux devrait faire l'objet des mesures de publicité obligatoires aux alentours du 17 juin prochain avec une ouverture des plis vers le 18 juillet prochain. Le maître d'œuvre mettra en place trois dates à disposition des entreprises pour visites du site. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité. La délibération n° 2016/0041 autorisant monsieur le Maire à engager la procédure et à signer le marché à intervenir est la suivante :

Considérant la délibération n° 2015/0041 du 20 juillet 2015 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la restructuration du groupe scolaire,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux correspondants.

Montant prévisionnel du marché :

*1 577 220.00 € HT pour la tranche ferme
280 000.00 € HT pour la tranche conditionnelle*

Pour un total de 1 857 220.00 € HT correspondant à 2 228 664.00 € TTC

Des crédits sont prévus au budget primitif 2016 – opération 26 – article 23138 et feront l'objet, si nécessaire, d'une actualisation au budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

1 – AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre des travaux de restructuration et agrandissement du groupe scolaire écoles élémentaire et maternelle garderie et restaurant scolaire

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

II – METROPOLE ROUEN NORMANDIE : PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DES BIENS ET DES INSTALLATIONS :

Par courrier du 29 avril 2016, la direction des finances de la Métropole Rouen Normandie a transmis en mairie un exemplaire du procès-verbal de transfert des biens et installations. Il convient d'approuver ce transfert et d'autoriser monsieur le Maire à le signer accompagné des annexes liées aux travaux de voiries et d'éclairage public. Après divers échanges, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Les documents complétés en partenariat avec madame le Receveur Municipal seront annexés à la délibération n° 2016/0038 suivante :

Depuis le 1er janvier 2015 et en vertu des dispositions de l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Métropole Rouen Normandie exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, les compétences en matière d'aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace métropolitain, de politique locale de l'habitat, de la politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif et la protection et la mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie déclinées par la loi.

Conformément aux dispositions des articles L5211-5, L1321-1 et suivants et L 5217-5 du CGCT, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier utilisés pour l'exercice de ses compétences

transférées sont mis de plein droit à disposition de la Métropole, par ses communes membres, à la même date.

Le procès-verbal, établi contradictoirement, met à la disposition de la Métropole, l'ensemble des équipements, matériels et ouvrages nécessaires à l'exercice de ses compétences et constate le transfert de propriété opéré depuis le 09 février 2016 par l'effet de l'article L 5217-5 du CGCT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

1 – d'approuver le procès-verbal de transfert ci-annexé,

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce même document.

L'ensemble des documents seront retransmis à la Métropole pour signature de monsieur le Président.

III – ELECTIONS : CREATION D'UN 3EME BUREAU DE VOTE – MODIFICATION DU DECOUPAGE ELECTORAL :

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement deux bureaux de vote existent. Il convient de créer un troisième bureau et ce, pour désengorger le bureau 01. En effet, lors des scrutins, une file d'attente existe et il convient de remédier à ce problème. Pour cela, la commission « élections » a travaillé sur le découpage de la commune en quartiers égaux. Trois bureaux seront donc ouverts à partir du 1^{er} mars 2017. Le service administratif de la mairie devra procéder à l'affiliation de chaque électeur à chaque nouveau bureau. Les bureaux seront installés dans l'enceinte du secteur de la mairie et accessibles aux personnes à mobilité réduite : Mairie – restaurant scolaire – classe école George Sand.

Après que chacun ait pu prendre connaissance du détail des rues et du nombre d'habitations par bureau, le Conseil Municipal émet un avis favorable. Les documents seront transmis au service de la Préfecture de Rouen en charge des élections. La délibération n° 2016/0039 est la suivante :

La commune d'ISNEAUVILLE compte 2 282 électeurs inscrits au 28 février 2016, répartis sur 2 bureaux de vote. Le 1^{er} bureau (mairie) compte 1 435 électeurs et le 2^{ème} bureau (école élémentaire) compte 847 électeurs.

La circulaire NOR/INT/A/07/00123/C du 20 décembre 2007, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct, indique que « le bon déroulement des opérations électorales impose de ne pas excéder, autant que possible, le nombre de 800 à 1 000 électeurs inscrits par bureau ».

Or, la commune d'ISNEAUVILLE compte actuellement 1 bureau de vote pour lequel le nombre d'électeurs est supérieur à celui indiqué dans la circulaire citée ci-dessus.

Aussi, pour garantir aux électeurs, de meilleures conditions d'accueil et le bon déroulement des opérations électorales, il est souhaitable de diminuer le nombre d'électeurs affectés au 1^{er} bureau.

C'est pourquoi, les membres de la commission « élections » vous propose un rééquilibrage en :

- Créant un 3^{ème} bureau de vote,*

- *Transférant des électeurs des 1^{er} et 2^{ème} bureaux,*
- *Découpant la commune en trois secteurs répartis de la façon suivante :*

1^{er} bureau : MAIRIE avec 515 habitations,

2^{ème} bureau : RESTAURANT SOLAIRE avec 529 habitations,

3^{ème} bureau : ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND avec 494 habitations dont 200 logements collectifs sur le Domaine du Manoir

Ces modifications entreront en application au 1^{er} mars 2017.

Vu le plan et les tableaux détaillant les modifications proposés joints à la présente,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

1 – Equilibrer le 1^{er} bureau de vote par le déplacement de certains électeurs en créant un 3^{ème} bureau de vote,

2 – Dénommer les bureaux de vote comme suit :

1^{er} bureau : MAIRIE

2^{ème} bureau : RESTAURANT SCOLAIRE

3^{ème} bureau : ECOLE ELEMENTAIRE GEORGE SAND

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité

1 – APPROUVE la création d'un 3^{ème} bureau de vote,

2 - APPROUVE les implantations pré - citées.

IV – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Brigitte CLATZ :

- Mission locale 16/25 : Elle s'est rendue au Conseil d'Administration. Le bilan 2015 pour la commune d'Isneauville est le suivant : 10 jeunes ont pris contact avec la mission, 6 jeunes ont été accompagnés (3 en situation d'emploi et 3 en situation d'accompagnement). 8 448 jeunes sont accompagnés au sein de la mission locale avec un budget de 5 600 000 € (122 salariés dont 114 à temps complet). L'adhésion annuelle est actuellement de 1.23 €/habitant. Cette cotisation sera de 1.25 € sur 2016.
- A.L.S.H : Une commission est programmée le 14 juin à 20h30 pour organisation du centre de juillet.

Chantal LEMERCIER :

- Le forum de l'emploi et de la formation se tiendra le mercredi 22 juin à partir de 14 heures au gymnase Pierre de Coubertin de Bihorel. Cette manifestation est organisée en partenariat avec les communes de Bihorel/Bois-Guillaume/Isneauville.
- Semaine européenne du Développement Durable : Elle se tiendra du 30 mai au 05 juin 2016 : Le programme propose des randonnées avec guides, un concours photo et une

exposition. Les centres de Loisirs se sont joints à cette semaine en créant des hôtels à insectes.

- Urbanisme : La commission d'urbanisme a eu le plaisir de visiter le premier immeuble collectif sur le Domaine du Manoir « le Manhattan ». Ce rendez-vous a permis de faire quelques mises au point techniques notamment au niveau des merlons et du chemin piéton.
- Les choix des coloris des enduits, des balcons ont également été faits ce même jour en présence des représentants de la société Eiffage en charge des constructions des lots 101 et 102.

Daniel GILLET :

- Un rendez-vous a été organisé avec les services de la Métropole en charge de la voirie pour étudier la sécurité aux abords du collège Lucie Aubrac. Des actions sont à l'étude,
- L'orage du 28 mai a occasionné de nombreux dégâts sur les bâtiments publics (salle de sport, salle des fêtes, écoles, la poste, le collège) mais également chez un grand nombre de particuliers. Les cas ont été répertoriés et transmis aux services compétents de la Métropole. Il convient d'être attentif au suivi de ces demandes.

Madame ARMENGAUD domiciliée rue des Renards sollicite la parole. Monsieur le Maire la lui accorde. Elle a subi de forts dommages dans son habitation. Elle souhaite connaître les coordonnées du directeur du pôle de proximité plateaux Robec. En effet, le système d'évacuation des eaux de pluies de ce secteur semble obsolète en cas de fortes pluies de ce type.

Monsieur le Maire compatie avec l'ensemble des personnes sinistrées.

Alain DURAND :

- Le tournoi de volley-ball a dû être interrompu ce samedi 28 mai à cause d'une inondation dans la salle de sport « le Cheval Rouge »,
- De nombreux tournois sportifs sont prévus dans le courant du mois de juin. Le programme complet est disponible en mairie.
- L'étude de l'installation d'un terrain synthétique se poursuit. Une réunion est programmée le 2 juin pour établir la synthèse finale.
- La commission des affaires culturelles se réunira le 7 juin prochain pour mettre en place le forum des associations de septembre ainsi que le week-end du téléthon.

Sylvie LAROCHE :

- La commission des affaires scolaires se réunira le jeudi 23 juin prochain à 20h30. L'ordre du jour est le suivant : Comptes rendus des conseils d'école, devis sur les outils informatiques, le point sur les NAP, et estimation des inscriptions pour la rentrée prochaine.
- CMJ : Ont participé à la vente de bouteilles d'eau avec Europe Echanges au profit du Burkina Faso.

Les enfants demandent l'installation d'un parking pour cycles devant la Boulangerie de la rue de l'église. Le service compétent étudiera la faisabilité de cette installation, en tenant compte des risques pour les piétons,

Les élus du CMJ souhaitent être présents lors d'une séance du Conseil Municipal. Il est donné un avis favorable et la séance du 4 juillet prochain sera programmée à 20 heures exceptionnellement.

- Europe Echanges : La journée citoyenne du 4 juin est programmée. Des olympiades auront lieu le matin et des ateliers l'après-midi. Possibilité de se restaurer sur place. Un couscous élaboré par nos cuisinières sera proposé au prix de 7 euros.
- Affaires scolaires : Beaucoup de manifestations auront lieu avant la fin de la classe. La fête de l'école maternelle a eu lieu le vendredi 28 mai dans la soirée. La kermesse de l'école George Sand est programmée le samedi 2 juillet. La fête des NAP se tiendra le mardi 28 juin.

V – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

1 – Lecture de courriers de diverses associations remerciant la collectivité pour le versement de subventions,

2 – LIAISON A28/A13 – CONTOURNEMENT EST :

L'enquête publique se déroule du 12 mai au 11 juillet. Le Conseil Municipal réitère son avis pris le 30 juin 2014. La délibération n° 2016/0040 est la suivante :

Le Conseil Municipal,

Considérant l'enquête publique qui se déroule du 12 mai au 11 juillet 2016,

Considérant l'ensemble des documents présentés,

A l'unanimité,

1 – Réitère la motion du 30 juin 2014 (délibération n° 2014/0072) ci-annexée,

2 – Confirme son impatience à voir aboutir ce projet pour la sécurité de ses habitants.

Cette décision sera insérée dans le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie. Monsieur le Maire incite l'ensemble des élus à émettre personnellement un avis favorable sur ce dossier. Monsieur le Maire a rencontré les commissaires enquêteurs et a fait part de l'avis favorable du Conseil Municipal sur ce projet. Monsieur Pascal MARTIN, Président du Département 76 souhaite également qu'un grand nombre d'avis favorables soient mentionnés sur les registres mais également sur le site internet www.seine-maritime.gouv.fr.

3 – TRANSPORTS : Ligne Fast 1

Monsieur GILLET informe l'assemblée que la ligne de bus « F1 » sera prolongée jusqu'à Isneauville en 2018. Il signale que beaucoup de piétons empruntent le rond-point des Rouges Terres. Le trafic étant très dense, il conviendrait d'étudier la création d'une passerelle.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 h 10.

Le Maire,
Pierre PELTIER